

## Communiqué de Presse

Tunis, le 24 avril 2018,

La société TELNET HOLDING « S.A » annonce que son Conseil d'Administration, réuni le mercredi 18 avril 2018, a arrêté les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2017.

Les dits états présentent les données suivantes :

◆ Etats financiers individuels :

Rubriques	2017	2016	Variation
Total bilan	20 949 564,586	17 145 322,143	+22,19%
Chiffre d'affaires	5 301 347,676	2 511 922,984	+111,05%
Total des produits d'exploitation (*)	10 493 097,676	4 536 656,484	+131,30%
Résultat avant impôt	6 596 889,266	1 181 500,367	+458,35%
Résultat après impôt	6 040 006,528	1 178 670,692	+412,44%

(\*) Il englobe des produits de participations totalisant 5 191 750,000 dinars qui sont à l'origine des dividendes décidés au cours de l'exercice 2017 auprès des filiales. D'où l'importante évolution du résultat avant impôt de 2017 par rapport à 2016.

◆ Etats financiers consolidés :

Rubriques	2017	2016	Variation
Total bilan	51 395 756,168	35 364 628,530	+45,33%
Chiffre d'affaires	43 526 829,767	39 286 071,892	+10,79%
Total des produits d'exploitation	43 920 485,111	39 779 348,656	+10,41%
Résultat avant impôt (*)	20 133 787,617	3 651 375,722	+451,40%
Résultat après impôt	17 388 354,186	3 393 794,755	+412,36%

(\*) Il englobe un gain ordinaire de 12 748 116,832 dinars provenant essentiellement du produit de transfert des activités dans le cadre de l'opération de partenariat globale entre le groupe TELNET HOLDING et le groupe ALTRAN. D'où l'importante évolution du résultat avant impôt de 2017 par rapport à 2016.

Le Conseil a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le lundi 25 juin 2018 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis et de proposer la distribution d'un dividende de 0,500 dinar brut par action d'une valeur nominale de un (1) dinar chacune à prélever sur la prime d'émission et sur le bénéfice de l'exercice 2017.

En outre, il a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le même jour à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de mettre à jour les statuts de la société.